



Aurélie Blanchet

Psycho praticienne et formatrice en Maïeusthésie
Psychothérapie brève

Contrat de formation

Maïeusthésie: Communication thérapeutique et assertivité

Niveau 2

Date de la formation choisie :

Entre la formatrice

Aurélie Blanchet

Et le stagiaire

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, la formatrice s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Communication thérapeutique et assertivité, Niveau 2

Nature et caractéristique de l'action de formation

Objectif : acquérir et/ou perfectionner ses capacités à apporter une aide psychologique aux autres et à soi-même.

Programme : apports théoriques, expérimentations, mises en œuvre (plus de détails sur le site www.aurelieblanchet.fr).

Certificat : à l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de participation.

Type de formation : l'action de formation n'entre pas dans le champ d'application de la formation professionnelle continue.

Niveau de connaissance préalable nécessaire

Le stagiaire doit avoir suivi une formation de niveau 1 en maïeuthésie, auprès de la formatrice, ou d'un autre formateur dispensant une formation similaire (consulter la formatrice pour validation).

Organisation de l'action de formation

Dates : 5 jours en 1 module

Horaires : 7 heures par jour, de 9h à 17h30 (1h30 de pause déjeuner)

Lieu : Espace Hermès, 10 cité Joly, 75011 Paris

Moyens pédagogiques : apports théoriques, mises en situation, retours d'expériences et partages.

Délais de rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter, à compter de la date de sa signature du présent contrat. Il devra alors en informer la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

Prix et paiement

Prix de la formation : 120 € par jour, soit 600 € pour les 5 jours, net et exonéré de TVA

Modalités de règlement :

- Versement d'un chèque d'arrhes de 300 € (encaissé en fin de formation)
- Règlement du solde le 1^{er} jour de la formation

Annulation, interruption du stage

Si annulation de la formation du fait du formateur : les sommes versées seront intégralement restituées.

Si abandon par le stagiaire plus d'un mois avant la formation : 50 % de la somme versée sera restituée.

Si abandon par le stagiaire moins plus d'un mois avant la formation : aucun remboursement ne sera effectué.

Si abandon par le stagiaire pour motif de force majeure dûment reconnu : seules les journées effectuées restent dues.

En cas de différent : si une contestation ou un différend ne trouve pas d'arrangement à l'amiable, le tribunal de Paris sera le seul compétent pour régler ce litige.

Fait en double exemplaire, à Paris.

Signature du stagiaire

Signature de la formatrice

Date :

Mention « Lu et approuvé » :



Aurélie Blanchet

12 rue de Tolbiac 75013 Paris - 06 16 44 21 71 - vivelavie@aurélieblanchet.fr

Siret : 807 404 447 00011

www.aurelieblanchet.fr